



Mon compte personnel de formation (CPF)

◆ 1. Financement pour les salariés

- Les salariés disposent de plusieurs dispositifs pour financer leur formation, en fonction de leur situation et de leur projet :

✔ 1.1 . Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Financé par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Permet aux salariés et indépendants de financer des formations certifiantes.

Peut être complété par l'employeur ou d'autres aides.

- Alimentation :
 - 500 €/an (plafonné à 5 000 €) pour les salariés qualifiés.
 - 800 €/an (plafonné à 8 000 €) pour les salariés non qualifiés.
 - Pour les travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs et professions libérales, 500 €/an sous réserve d'avoir cotisé.
- Formations éligibles :
 - Formations certifiantes et diplômantes inscrites au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).
 - Bilan de compétences, permis B, formation en langues, etc.
- Compléments de financement possibles :
 - Employeur, Pôle emploi, Conseil régional, OPCO.

- Démarches :
 - Si vous décidez de mobiliser des droits par ce biais, votre consentement doit être recueilli. Vous pouvez consulter le solde sur <http://www.moncompteformation.gouv.fr/>
 - Et vous inscrire aux formations éligibles au titre du CPF :

Attestation de capacité en transport routier léger de marchandises (-3.5t)

Financement CPF:

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/80370456800044_AR00001/80370456800044_AR000011

L' Attestation de capacité en transport routier lourd de marchandises

(+3.5t) n'est pas éligible au titre du CPF- Cette formation peut être prise en charge par France Travail via l'Aide Individuelle à la Formation (AIF. à votre demande, nous vous établirons un devis AIF), OPCO, Conseil régional, FAF,...

L'Attestation de capacité en transport routier lourd de personnes (+9 places)

n'est pas éligible au titre du CPF- Cette formation peut être prise en charge par France Travail via l'Aide Individuelle à la Formation (AIF. à votre demande, nous vous établirons un devis AIF), OPCO, Conseil régional, FAF,...

FORMATION ET ASSISTANCE A LA CREATION OU REPRISE D'ENTREPRISE (nous consulter pour les dates)

Financement CPF :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/80370456800044_AR00005/80370456800044_AR000051

Pour **les salariés**, il existe d'autres financements :

Le Plan de Développement des Compétences

- Financé par l'employeur.
- Permet aux salariés de suivre des formations nécessaires à leur poste ou à leur évolution.
- Certaines formations obligatoires sont à la charge de l'entreprise.

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP)

- Anciennement CIF (Congé Individuel de Formation).
- Permet aux salariés de se reconverter avec une formation longue.
- Financé par les associations Transitions Pro (ATPro).

Le FNE-Formation

- Aide de l'État pour les entreprises en difficulté ou en mutation.
- Prend en charge jusqu'à 100 % des coûts de formation dans certains cas.

◆ 2 Financement pour les indépendants et auto-entrepreneurs

✓ Le CPF

- Comme pour les salariés, les indépendants accumulent des droits CPF.

✓ Les Fonds d'Assurance Formation (FAF)

- Chaque secteur a un FAF spécifique (ex. FIF-PL pour les professions libérales, AGEFICE pour les commerçants).
- Permet de financer des formations professionnelles.

◆ 3 Autres dispositifs

✓ Le financement du personnel

- Le bénéficiaire peut financer lui-même sa formation, avec ou sans complément d'aides.

✓ Les aides spécifiques (AGEFIPH, CPF de transition, etc.)

- Pour les personnes en situation de handicap (AGEFIPH).
- Pour les reconversions ou transitions spécifiques (CPF de transition).

	<p>PREALABLE A TOUTE INSCRIPTION « Capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises »</p>	Page 4 sur 4
		<p>08/02/2025 V2</p>

PREALABLE A TOUTE INSCRIPTION EN FORMATION

Pré-requis :

- Savoir lire, écrire et comprendre le français ;
- Savoir compter ;
- Posséder un casier judiciaire vierge.

Personnes en situation de handicap :

- Chaque situation sera examinée de façon détaillée ;
- **Nous contacter** pour connaître les conditions de réalisation de la formation et leur adaptation à la situation du futur stagiaire.

Délais d'accès aux formations :

- Financement CPF : 15 jours calendaires
- Financement personnel : 10 jours calendaires maximum après renvoi du contrat de formation signé.

Pour les examens :

- Capacité véhicules légers : l'examen final est organisé par l'organisme de formation ;
- Capacité poids lourds : l'examen national est organisé par la DRIEAT Ile de France, DREAL

Documents à fournir :

- Copie de la pièce d'identité ;
- Extrait n° 3 du casier judiciaire ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ou attestation d'hébergement et pièce d'identité de l'hébergeur